

Marche à suivre pour les Propositions d'AMélioration (PAM)

CONTEXTE

Le Réseau Santé Haut-Léman (RSHL) accorde une grande importance aux événements qui influencent la performance de notre système de santé régional, ainsi que la collaboration entre ses membres. Il a donc mis en place le système de déclaration des PAM pour analyser ces événements et contribuer ainsi à l'amélioration des prises en charge.

Ce système s'inscrit dans une démarche positive et constructive qui vise à identifier les dysfonctionnements, en comprendre l'origine et mettre en œuvre des actions d'amélioration. Il ne se substitue et ne remet aucunement en question les processus qualité internes aux institutions.

OBJECTIFS

- Contribuer à l'amélioration de la qualité, de la sécurité et de la continuité des soins
- Renforcer la collaboration en réseau
- Formuler des objectifs qualité communs
- Mettre en œuvre des actions préventives/correctives coordonnées, efficaces et efficientes

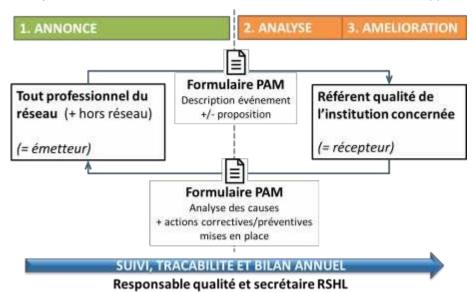
PERSONNES ET ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS

Tous les professionnels du réseau sont encouragés à rédiger une PAM lors d'/de :

- Evénement qui a porté préjudice à la santé ou à l'intégrité d'un usager/proche aidant/collaborateur
- Difficulté de collaboration
- Ecart vis-à-vis des procédures existantes
- Suggestion d'amélioration de fonctionnement

CYCLE DE VIE D'UNE PAM

La PAM est traitée entre l'institution émettrice et l'institution réceptrice. Une copie est transmise au RSHL (pam@rshl.ch) qui assure un suivi de son traitement et sa traçabilité. Celui-ci réalise également un bilan annuel des événements déclarés et des actions d'améliorations mises en place et le diffuse à ses membres (réunion annuelle des référents qualité des institutions, séance de Coordination médico-sociale, rapport d'activité, etc.).



DOCUMENTS ASSOCIÉS (accès : site internet des PAM du RSHL)

- Formulaire d'annonce « Proposition d'AMélioration (PAM) pour les institutions membres du Réseau »
- Liste des référents Qualité des institutions membres du Réseau

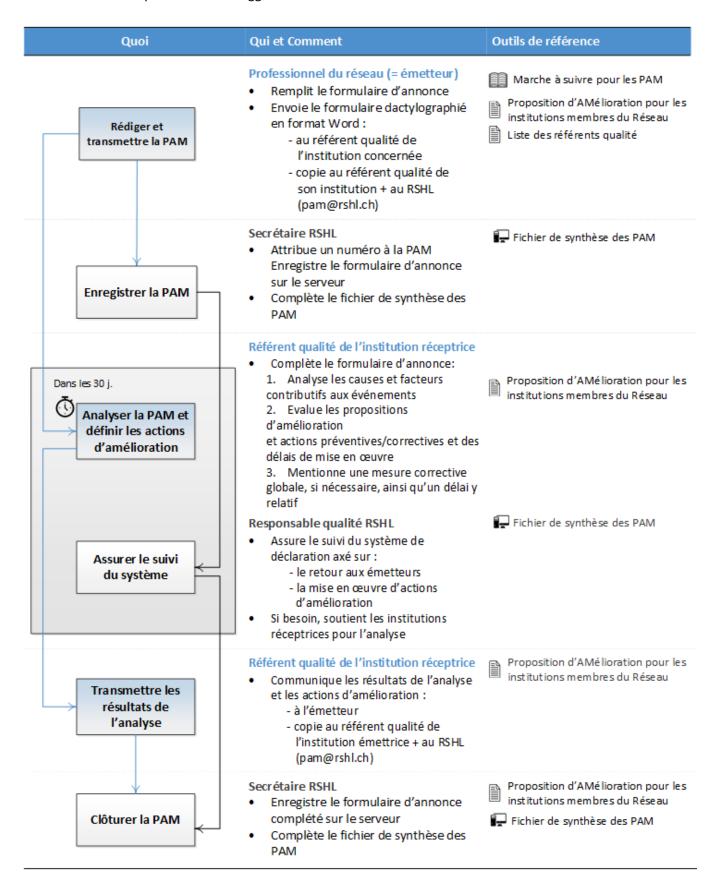
Rédacteurs : F. Kern et C. Brunner Validation : Direction RSHL – Décembre 2023 V2.1 1/2





Déclaration d'une Proposition d'AMélioration (PAM)

OBJECTIF: Reporter les événements qui entravent la qualité de la prise en charge des usagers et la collaboration entre les partenaires ou suggérer des améliorations de fonctionnement



Rédacteurs : F. Kern et C. Brunner Validation : Direction RSHL – Décembre 2023 V2.1 2/2